

LA MODIFICATION DES ANCIENS REGISTRES PAROISSIAUX POUR CORRESPONDRE AUX NOUVEAU REGISTRES EN 2020

L'Assemblée des évêques catholiques du Québec a approuvé le projet de changements aux registres paroissiaux présenté par l'Assemblée des chanceliers et chancelières du Québec. Une nouvelle présentation ainsi que de nouvelles règles sur la tenue des registres paroissiaux entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Ces modifications répondent aux mutations de la société et visent à éliminer les irritants souvent rencontrés par le passé lors de la rédaction et de la lecture des actes.

Les nouveaux registres sont sous forme de formulaires, ce qui les rend plus faciles à remplir. Ils ont davantage d'actes sur une même page, ce qui diminue l'espace requis pour leur conservation. Le registre de sépulture est ajusté pour répondre aux prescriptions de la Loi sur les activités funéraires.

Les anciens registres deviennent obsolètes en 2020. Cependant, si vous y tenez absolument, vous pourrez continuer à utiliser ces registres périmés après le 1^{er} janvier 2020, et aussi longtemps que nécessaire, mais avec des adaptations : vous trouverez, ci-dessous, les changements à apporter à compter de janvier 2020 pour la rédaction des nouveaux actes sur les vieilles pages pré-imprimées.

Ces modifications aux textes sont identifiées par des traits et de la surbrillance. **Comme ces modifications sont très nombreuses et peuvent entraîner des omissions et des erreurs, nous vous encourageons fortement à délaisser vos anciens registres et à **utiliser plutôt les nouveaux à compter du 1^{er} janvier 2020**.** Cela vous évitera d'avoir à faire des ratures, des corrections et des additions marginales dans vos vieux registres, même s'ils sont encore utilisables...

Yves-Marie Mélançon, v.é.
Chancelier
Le 1^{er} novembre 2019

**FAÇON DE REMPLIR LES ANCIENS REGISTRES PAROISSIAUX
SELON LES NOUVELLES NORMES**

REGISTRE DES BAPTÊMES ([EXEMPLE](#))

- 4^e et 5^e lignes : il est possible d'indiquer deux parents de même sexe; il faut alors rayer le texte en dessous de la ligne.
- 6^e ligne : rayer ~~ayant domicile~~ et mettre un trait dans l'espace.
- 7^e ligne : rayer ~~ministre soussigné~~.
- 9^e et 10^e lignes : ne plus indiquer la municipalité de résidence des parrain et marraine.
- 11^e à 14^e lignes : rayer en diagonale.
- 15^e ligne : rayer ~~ministre~~ et le curé signe à cet endroit.

REGISTRE DES MARIAGES ([EXEMPLE](#))

- 8^e et 9^e lignes et 13^e et 14^e lignes :
il est possible d'indiquer deux parents de même sexe; il faut alors rayer le texte en dessous de la ligne.
- 18^e ligne : rayer ~~qui ont signé avec les époux~~.
- 22^e à 28^e lignes: rayer en diagonale.
- 28^e ligne : rayer ~~assistant autorisé~~ et le curé signe sur cette ligne. On n'inscrit plus le numéro d'autorisation civile.

Si les époux sont déjà mariés ensemble civilement, il faut rayer à la 4^e ligne : ~~et conformément aux prescriptions de la législation civile du Québec~~. En marge il faut écrire : Mariage religieux seulement, le mariage a été célébré le (*date*), à (*lieu*).

REGISTRE DES FUNÉRAILLES ([EXEMPLE](#))

- 3^e ligne : rayer ~~célébrant soussigné~~.
- 5^e ligne : rayer ~~la paroisse~~ et indiquer uniquement la municipalité de résidence.
- 11^e à 13^e lignes : il est possible d'indiquer des parents de même sexe. Ne pas indiquer d'époux ou d'épouse.
- 14^e ligne : rayer celui qui ne s'applique pas : ~~le corps sera inhumé ou les cendres seront déposées~~. Si on ne connaît pas le lieu d'inhumation ou de dépôt des cendres, on indique qu'elles sont *remises à la famille*.
- 16^e à 20^e lignes : rayer en diagonale.
- 20^e ligne : rayer ~~célébrant~~. Le curé signe sur cette ligne.

REGISTRE DES SÉPULTURES ([EXEMPLE](#))

- 2^e et 3^e lignes : rayer ~~soussigné~~ et rayer celui qui ne s'applique pas : ~~inhumé le corps ou reçu les cendres~~.
- 6^e ligne : rayer ~~la paroisse~~ et indiquer uniquement la municipalité de résidence.
- 12^e à 14^e lignes : il est possible d'indiquer des parents de même sexe. Ne pas indiquer le nom d'époux ou d'épouse.
- 14^e à 21^e lignes : rayer en diagonale.
- 21^e ligne : le responsable du cimetière signe sur cette ligne.

En marge, possiblement au-dessus du numéro de lot, indiquer le nom du cimetière.

En marge, si le corps ou les cendres ont été déposées dans un charnier, il faut ajouter : *Date de dépôt au charnier* et indiquer la date.

En marge, indiquer s'il s'agit des cendres ou du corps d'un défunt non réclamé.

Anciens registres

..... nom de famille prénom usuel autres prénoms

BAPTÊME

né... le *mil neuf cent quatre-vingt*
..... jour et mois en lettres *deux mille*

No à
..... municipalité (province, pays)

..... fil... de
..... prénom et nom du père

..... et de
..... prénom et nom de fille de la mère

..... *ayant domicile*
..... paroisse où demeurent les parents et municipalité

..... a été baptisé... par *ministre soussigné*

..... ce *deux mille*
..... jour et mois en lettres en lettres

Inscription civile Le parrain a été
..... prénom et nom *municipalité*

No et la marraine
..... prénom et nom *municipalité*

..... ~~lesquels ont signé avec~~
..... le père et / ou la mère

~~Les mots raturés sont nuls. Les mots ajoutés sont bons. **Lecture faite.**~~

~~..... père mère~~

~~..... parrain marraine~~

..... Curé *ministre*

A été confirmé... le à
..... jour / mois / année paroisse - municipalité

..... par
..... ministre de la confirmation

A épousé

..... le
..... jour / mois / année

dans la paroisse
..... municipalité (province, pays)

Nouveaux registres

Baptême

N°

NOM DE FAMILLE		PRÉNOM USUEL	AUTRES PRÉNOMS
DATE DE NAISSANCE (A-M-J)		LIEU DE NAISSANCE (MUNICIPALITÉ, PROVINCE, PAYS)	SEXE M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
DATE DU BAPTÊME (A-M-J)		NOM DU MINISTRE	
PÈRE OU AUTRE FILIATION CIVILE		MÈRE OU AUTRE FILIATION CIVILE	
PARRAIN OU TÊMOIN (CHRÉTIEN NON CATHOLIQUE)		MARRAINE OU TÊMOIN (CHRÉTIENNE NON CATHOLIQUE)	
SIGNATURE DU CURÉ			
CONFIRMATION	DATE (A-M-J)	MINISTRE	
	PAROISSE ET MUNICIPALITÉ		
MARIAGE	DATE (A-M-J)	ÉPOUX - ÉPOUSE	
	PAROISSE ET MUNICIPALITÉ		
AUTRES ANNOTATIONS			

Anciens registres

MARIAGE

No

Ce
jour et mois en lettres

deux mille
en lettres

nous,
prénom et nom de l'assistant

assistant autorisé avons requis et reçu, selon les rites de l'Église catholique romaine et conformément aux prescriptions de la législation civile du Québec, le mutuel consentement de

mariage de
prénom et nom de l'époux (si non-catholique: sa religion)

et

ayant domicile
paroisse municipalité

fils de
prénom et nom du père

et de
prénom et nom de fille de la mère

et veuf de d'une part;

et de
prénom et nom de l'épouse (si non-catholique: sa religion)

ayant domicile
paroisse municipalité

fille de
prénom et nom du père

et de
prénom et nom de fille de la mère

et veuve de d'autre part;

en présence de témoin de l'époux
prénom et nom

et de témoin de l'épouse
prénom et nom

~~qui ont signé avec les époux.~~

Aucune opposition ne s'est manifestée à ce mariage, célébré après
publication par voie d'affichage de vingt jours

indiquer si une permission de mariage mixte ou une autre dispense a été accordé

~~Les mots raturés sont nuls. Les mots ajoutés sont bons. Lecture faite.~~

~~Époux~~

~~Épouse~~

~~Témoin~~

~~Témoin~~

~~Assistant autorisé Curé
numéro civil d'identification~~

Nouveaux registres

Mariage

N°

ÉPOUX <small>NOM</small>		<small>PRÉNOM</small>
PAROISSE ET MUNICIPALITÉ OU RELIGION, POUR NON CATHOLIQUE		
PÈRE OU AUTRE FILIATION CIVILE		MÈRE OU AUTRE FILIATION CIVILE
VEUF DE		TÉMOIN
ÉPOUSE <small>NOM</small>		<small>PRÉNOM</small>
PAROISSE ET MUNICIPALITÉ OU RELIGION, POUR NON CATHOLIQUE		
PÈRE OU AUTRE FILIATION CIVILE		MÈRE OU AUTRE FILIATION CIVILE
VEUVE DE		TÉMOIN
ÉPOUX DÉJÀ MARIÉS CIVILEMENT DATE (A-M-J)		LIEU
DISPENSE OU PERMISSION CANONIQUE		
DATE DU MARIAGE (A-M-J)	NOM DE L'ASSISTANT	
SIGNATURE DU CURÉ		
ANNOTATIONS		

Anciens registres

Ce jour et mois en lettres

FUNÉRAILLES

deux mille nous,
en lettres prénom et nom du célébrant

No célébrant soussigné, avons présidé aux funérailles de

.....
prénoms et nom

de la paroisse
municipalité

né... le
jour et mois en lettres

mil neuf cent et décédé... à
municipalité

deux mille
municipalité

..... le
jour et mois en lettres

..... deux mille
en lettres

L... défunt... était fil... de

.....
et l'époux(ise) de / veuf(ve) de

Le corps sera inhumé (les cendres seront déposées) au

.....
cimetière - municipalité

Étaient présents aux funérailles
prénom et nom des témoins

..... qui ont signé avec nous.

Les mots raturés sont nuls. Les mots ajoutés sont bons. **Lecture faite.**

Témoins:

.....

..... 7 Curé Célébrant

Nouveaux registres

Funérailles

N°

NOM		PRÉNOM	
DATE DE NAISSANCE (A-M-J)	LIEU DE RÉSIDENCE (MUNICIPALITÉ, PROVINCE, PAYS)		
DATE DU DÉCÈS (A-M-J)	LIEU DU DÉCÈS (MUNICIPALITÉ, PROVINCE, PAYS)		
PÈRE OU AUTRE FILIATION CIVILE		MÈRE OU AUTRE FILIATION CIVILE	
DATE DES FUNÉRAILLES (A-M-J)	NOM DU MINISTRE		
LIEU D'INHUMATION OU DE DÉPÔT DES CENDRES			
SIGNATURE DU CURÉ			

Nouveaux registres

Sépulture

N°

.....

CORPS OU CENDRES
D'UN DÉFUNT
NON RÉCLAMÉ

NOM		PRÉNOM		SEXE M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
LIEU DE RÉSIDENCE (MUNICIPALITÉ, PROVINCE, PAYS)					
DATE DE NAISSANCE (A-M-J)			DATE DU DÉCÈS (A-M-J)		
LIEU DU DÉCÈS (MUNICIPALITÉ, PROVINCE, PAYS)					
PÈRE OU AUTRE FILIATION CIVILE			MÈRE OU AUTRE FILIATION CIVILE		
CORPS <input type="checkbox"/>		DATE DU DÉPÔT AU CHARNIER, S'IL Y A LIEU (A-M-J)		DATE DE L'INHUMATION OU DU DÉPÔT DES CENDRES (A-M-J)	
CENDRES <input type="checkbox"/>					
NOM DU CIMETIÈRE OU DU COLUMBARIUM				NUMÉRO DE LOT OU DE NICHE	
SIGNATURE DU RESPONSABLE					